

POLITIQUE DE GESTION DES ATTESTATIONS Formations OIIQ

Politique de gestion des attestations Formation OIIQ

- L'OIIQ délivrera une attestation uniquement aux personnes qui ont réalisé avec succès le post-test d'une formation en ligne, y compris ceux des articles questionnaires publiés dans *Perspective infirmière*;
- L'OIIQ délivrera une attestation uniquement aux participantes qui sont dûment inscrites à une formation en salle à partir de la plateforme de téléapprentissage Mistral (www.mistral.oiiq.org), qui ont assisté à la formation en totalité et qui ont signé la feuille de présence; aucune attestation ne sera délivrée à une participante qui n'aura assisté qu'en partie à la formation ou qui n'aura pas signé la feuille de présence;
- Aucune attestation ne sera délivrée par l'OIIQ pour le visionnement de conférences, de symposiums, de forums ou d'autres présentations tenus dans le cadre d'un colloque ou congrès de l'OIIQ; une attestation ne sera délivrée qu'aux participantes dûment inscrites à ces événements à titre de congressiste et qui se sont présentées au comptoir d'inscription pour confirmer leur présence; par conséquent, aucune attestation ne sera remise à l'infirmière qui en ferait par la suite la demande;
- Aucune attestation ne sera délivrée pour la lecture d'articles publiés dans *Perspective infirmière* autres que les articles questionnaires identifiés comme une formation en ligne.

Adoptée par le Conseil d'administration
11 avril 2014